

ALTACID ANTIMOUSSANT 710

NETTOYANT BIOCIDÉ MOUSSANT POUR EXTERIEUR

PROPRIETES :

- **ALTACID ANTIMOUSSANT** est préventif ou curatif et possède un effet durable.
- Détruit lichens, algues et autres verdissures...
- **ALTACID ANTIMOUSSANT** pénètre au cœur des micro-organismes pour les neutraliser et les détruire.
- Le support traité se nettoie avec la pluie sur plusieurs semaines ou mois.
- Peut s'appliquer sur tous types de matériaux.

CARACTERISTIQUE :

- Liquide limpide, incolore, moussant.
- Odeur légère.
- Densité à 20°C : 0,99 ± 0,01.
- pH à 20°C : 7 ± 1.
- **Ininflammable**. Point d'éclair : néant.
- Tensio-actif et mouillant.
- Miscible à l'eau et aux solvants polaires (alcool, glycols...) en toutes proportions.
- Point de gel = 0°C.
- Solution aqueuse d'ammonium quaternaire.
- Actif en milieu acide et alcalin ; efficace même en eau dure.
- Caractère cationique.
- Contient 150 g/l de chlorure de benzalkonium.
- **ALTACID ANTIMOUSSANT** est un biocide (Règlement 528/2012) utilisé pour l'usage PT 10 ET PT 2 pour traiter à titre préventif ou curatif les ouvrages de maçonnerie ou les matériaux de construction autres que bois par la lutte contre les attaques microbiologiques et les algues.
- **N° d'inventaire Biocides : 52 406.**

MODE D'EMPLOI :

- **En préventif** : diluer **ALTACID ANTIMOUSSANT** à 10% (1 L complété à 10 L d'eau) et appliquer par temps sec en pulvérisation, à la brosse ou au rouleau, sur un support propre. Laisser sécher.
- **En curatif** : avant traitement, éliminer les peintures contaminées et les mousses épaisses par raclage.
- Attendre 2 ou 3 semaines avant de traiter un mortier ou béton neuf.
- **ALTACID ANTIMOUSSANT** peut se passer sur une surface humide.
- Bien laisser sécher avant d'appliquer un revêtement.
- Consommation : environ 20 m²/l.

PRECAUTIONS :

- Dangereux : respecter les précautions d'emploi.
- **ALTACID ANTIMOUSSANT** utilisé à la dose d'utilisation principale (dilué à 10% dans l'eau) ne présente aucun classement toxicologique.
- Ne contient pas d'acide, n'attaque pas les métaux.
- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.
- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Usage réservé aux professionnels.